

Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages

Eau

La protection de la ressource

Biodiversité

Enjeux et état de lieux

Santé

Murielle DUPUY

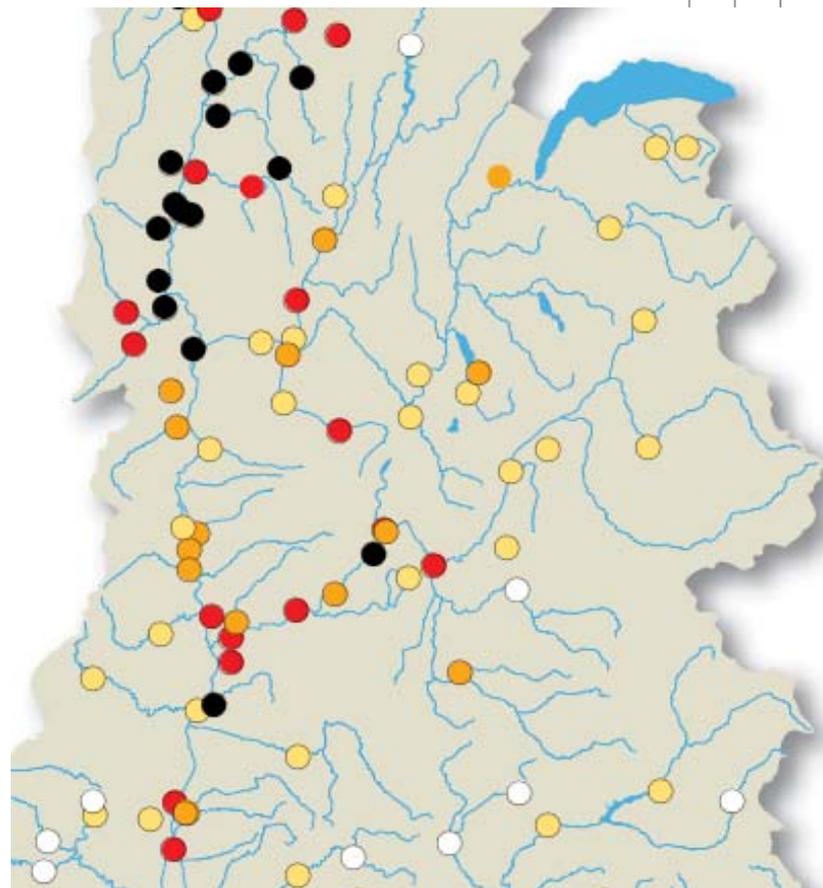
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée
et Corse - Délégation Rhône-Alpes

Le programme de surveillance 2008

- Présence d'au moins une matière active dans 94% des stations mesurées
- Plus de 20 substances différentes sont retrouvées dans 38% des stations mesurées
- 158 matières actives différentes ont été retrouvées, essentiellement des herbicides et leurs métabolites (AMPA, diuron, glyphosate, métolachlore, aminotriazole....)

Nbre MA
différentes
quantifiées

- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 30
- 21 à 45



Le programme de surveillance 2008

- 38% des 277 points suivis ont présenté un état chimique médiocre du fait de la présence des pesticides à des teneurs > normes de potabilité
- Essentiellement dû à un produit de dégradation de l'atrazine (pour 27% des stations suivies)
- 12% des déclassements dus à la somme des pesticides (0,5 µg/l)
- Seules 17% des stations sont exemptes de pesticides

- Aucun dépassement ★ subst>0,5µg/l
● Au moins 1 subst>0,1µg/l



- 2/3 des masses d'eau superficielles en bon état en 2015 et le 1/3 restant en 2021 ou 2027



- Bon état : chimique + écologique



- Nécessité d'agir dans les meilleurs délais sur les pollutions par les pesticides



- L'outil de Planification : le SDAGE et son Programme de Mesures

Un ensemble de 4 documents....

➔ 8 Orientations Fondamentales et des dispositions et des mesures :

- OF 1 : Prévention
- OF 2 : Non dégradation
- OF3 : Vision sociale et économique
- OF4 : Gestion locale et aménagement du territoire
- OF5 : Pollutions
- OF6 : Des milieux fonctionnels
- OF7 : Partage de la ressource
- OF8 : Gestion des inondations

➔ Des objectifs d'état par masse d'eau 2015, 2021, 2027

Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles

- Prévenir en visant la réduction pérenne de l'utilisation des pesticides, toutes substances et milieux (superficiel et souterrain) et en promouvant les techniques n'utilisant pas ou peu de produits
- Engager des actions vigoureuses visant la suppression des pollutions par les pesticides au titre des zones protégées.

La disposition 5D-04 : Engager des actions en zones non agricoles

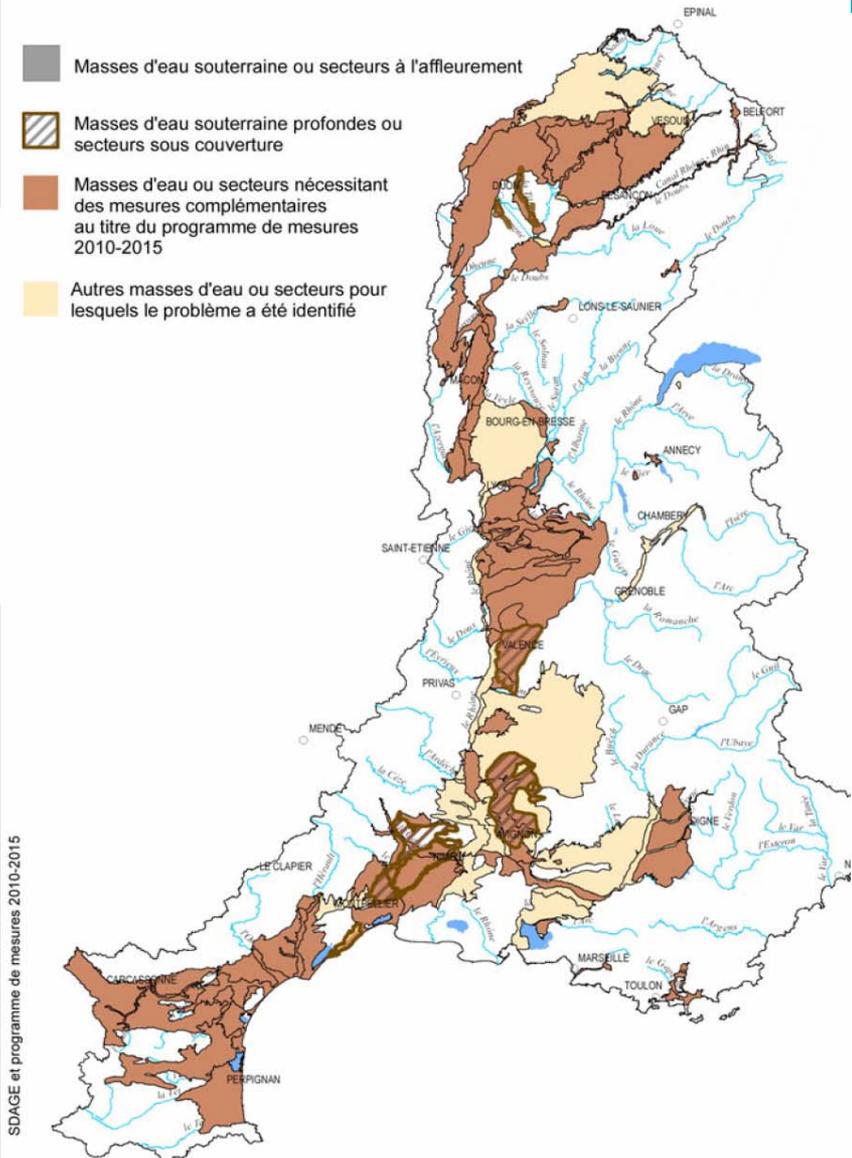
....qui concerne l'organisation générale

5D-01 Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant	5D-03 Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides
5D-02 Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• 5D-04 Engager des actions en zones non agricoles
	<ul style="list-style-type: none">• 5D-05 Encourager par un volet économique et sociétal toute action favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes

Engager des actions en zones non agricoles

- Dans les territoires prioritaires du SDAGE, des actions sont à engager en synergie avec celles du domaine agricole, dans les espaces urbains, les infrastructures routières et ferroviaires publiques en vue de la reconquête de la qualité des eaux
- Pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau pour l'AEP, toute commune de plus de 3000 hab doit disposer d'un plan de désherbage alternatif à l'utilisation de pesticides.
- **Et la mesure 5D27 du PDM :** réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

CARTE 7 : Lutte contre la pollution par les pesticides



Protéger la qualité de la ressource en eau

➔ Atteinte du bon état des eaux :

- Impact direct sur la qualité des milieux aquatiques récepteurs

➔ Enjeu de santé publique / Qualité de l'eau potable :

- avec notamment des actions au niveau des captages et aires d'alimentation devant faire l'objet de plan d'actions (azote, pesticides)
- et la protection des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

....Nécessité d'agir à la source